

Procédures Administratives

Avis aux Pensionnaires Civils

AVIS A TOUS LES PENSIONNAIRES CIVILS

La Direction de la Pension porte à la connaissance des Pensionnaires Civils que les mandats locaux devront être soumis **personnellement** à la Direction de la Pension par le **Pensionnaire** muni de sa carte d'identité fiscale à jour (dernier format exigible) et éventuellement de sa carte de pension militaire, une fois les formalités remplies.

Les Pensionnaires résidant à l'étranger soumettront par le biais de leurs mandataires, les mandats consulaires en double original (un pour la Banque et un pour la Pension et copies) pour l'Exercice 2001-2002 et **une (1) photo d'identité récente du Pensionnaire, en couleur.**

Jean Robert FRANCOIS
Directeur de la Pension

Vu et approuvé par :

Ronald BAUDIN
Directeur Général

PENSION CIVILE

AVIS

AUX TUTEURS DES PENSIONNAIRES MINEURS

OU DE PENSIONNAIRES INCAPABLES

La Direction de la Pension porte à votre connaissance qu'à compter du **Mardi 23 Octobre 2001 jusqu'au Vendredi 28 Décembre 2001** inclusivement, **les mineurs et pensionnaires mentalement incapables** rempliront les formalités pr l'intermédiaire du **tuteur légal**.

A cette occasion, **le tuteur accompagné de l'enfant mineur soumettra :**

- sa carte d'identité fiscale (dernier format exigible avec vignette ou récépissé 2001-2002-09-07
- la carte du Pensionnaire
- une photo d'identité en couleur (récente)
- un certificat médical pour les incapables
- le procès-verbal issu du Conseil de Famille et signé du Juge de Paix (original et 2 copies).

La Direction de la Pension du Ministère de l'Économie et des Finances compte sur la compréhension des pensionnaires et des tuteurs et leur renouvelle ses salutations.

Jean Robert FRANCOIS
Directeur de la Pension

Vu et approuvé par :

Ronald BAUDIN
Directeur Général

AVIS

AUX PENSIONNAIRES CIVILS

Le Ministère de l'Économie et des Finances invite tous les pensionnaires civils de Port-au-Prince et de la Zone Métropolitaine à se présenter à la Direction de la Pension Civile du **Mardi 23 Octobre au Vendredi 28 Décembre 2001** aux fins de renouveler les formalités pour le nouvel exercice fiscal 2001-2002.

Les pièces à soumettre sont les suivantes :

- carte d'identification du pensionnaire
- carte d'identité fiscale (dernier format exigible avec vignette ou récépissé 2001-2002)
- une photo d'identité couleur (récente)

Dans le but d'offrir un service plus efficace, la Direction de la Pension recevra les pensionnaires civiles de **8 hres A.M. à 2 hres P.M.** dans l'ordre alphabétique suivant :

Les Pensionnaires dont les noms commencent par :

A-B-C-D-E	:	les Mardis
F-G-H-I-J-K	:	les Mercredis
L-M-N-O-P-Q	:	les Jeudis
R-S-T-U-V-W-X-Z	:	les Vendredis

Le Ministère de l'Économie et des Finances compte sur la compréhension des pensionnaires et leur renouvelle ses salutations.

Ronald BAUDIN
Directeur Général